

AIB-VINÇOTTE, association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE
Siège social: Avenue André Drouart, 29 - 1160 Bruxelles
Tél.: (02) 674 57 11 - Fax: (02) 674 59 59 - Téléx: 23166
☐ AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11 ☐ AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
☐ AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11 ☐ AV Kortrijk : Tél.: (056) 35 41 26
☐ AV Brugge : Tél.: (050) 37 03 74 ☐ AV Liège : Tél.: (041) 33 00 00
☐ AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00 ☐ AV Namur : Tél.: (081) 22 94 54
☐ AV Gent : Tél.: (091) 21 46 51 ☐ AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 48 18 58



Personnes responsables de l'exécution du travail:	RAPPORT n°: <u>B.16.11</u>
Nom, Prénom: <u>Delen</u>	Membre n°: Quittance n°: <u>2117</u>
N° de TVA:	Adresse de l'installation: <u>Box Verduyn</u>
ou n° de la carte d'identité: <u>0740142559.69</u>	<u>1120.11</u>
émise à: en date du:	Date de visite: <u>16.11.93</u>
Distributeur: <u>Electrobel</u>	Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Compteur: n°: Index:	Nom, Prénom: <u>Delen</u>
Type de comptage: jour <u>(bihoraire)</u> - nuit -	Adresse: <u>idem</u>
	Demandeur:

Type de visite: Conformité effectué sur base des prescriptions du RGIE en application de l'art. 86.
Type d'installation: Habitation 1er 120m Nature de l'installation: Renforcement
Installation conçue pour la tension de 2x230 V, AC, Protection branchement: 50 A Type: Réparé
Description du branchement: Souterrain Type câble: Section: X
Alimentation tableau principal: 2 x 10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux:
Type de prise de terre: piquet Résistance de dispersion: 22,6 Ohms Isolement général: 50

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENS

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport.

INFRACTIONS: (voir la signification des numéros en annexe)

.....

.....

.....

.....

.....

Le différentiel général était a été - plombé
L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 16/12/93... ainsi que avant mise en service de modifications ou ext
importantes telle que l'ajout d'un circuit.
Conclusion:
L'INSTALLATION ELECTRIQUE DECRITE CI-DESSUS EST N'EST PAS EN ORDRE.
L'INSTALLATION - ETAIT PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS: (voir la signification des numéros en annexe)

.....

.....

.....

.....

.....

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite
être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations
fractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Annexes:
VISA DU DISTRIBUTEUR:  AIB-VINÇOTTE
DEMETS MARC
1590
CENTRUM DIV. CENTRE
TEL. 02 / 262 26 35
Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature
Demets